

II. LES ÉLUS ET LES AGENTS POURSUIVENT LEURS ENGAGEMENTS « ZÉRO PESTICIDES »



La deuxième journée technique annuelle sur la réduction des pesticides a été organisée le mardi 26 juin 2018 à destination des élus et des agents communaux. 30 personnes étaient au rendez-vous, dont des élus et des agents de La Chaulme, Le Monestier, Saint-Clément-de-Valorgue, Eglisolles, Sauvevignes, Tours-sur-Meymont, Arlanc, Saillant, Craponne-sur-Arzon et Viverols. Les élus et les agents du territoire ont échangé le matin sur l'impact des produits sur la santé et l'environnement, sur comment informer auprès des habitants et sur les techniques préventives (enherbement et végétalisation). La commune de Billom et la pépinière Brin d'herbe sont venus apporter leurs expériences sur le « zéro pesticides », notamment dans les cimetières. L'après-midi était une phase concrète puisque une expérience nouvelle, en directe, sur la commune de Viverols, a été réalisée.



L'ensemble des élus et des agents ont ainsi participé à créer, sur une zone test, un enherbement et une végétalisation via des plantes vivaces. L'objectif était de mettre en application les informations du matin sur les techniques préventives. Nous avons poursuivi l'après-midi par la visite des sites fleuris, et des vivaces en pieds de mur, et par la visite du cimetière de Saillant, qui poursuit sa deuxième phase d'enherbement de son cimetière.



La journée a été co-animée par la FREDON Auvergne et encadrée par Mme Élodie PRINTINHAC, chargée de mission du contrat territorial à la CICALF.

III. RÉSULTATS DES ANALYSES SUR LES REJETS PRIORISÉS

Sur l'Ance du Nord amont et ses affluents, la hiérarchisation multicritère (consistance, odeur, débit, cumul des rejets, ...) et les phases de terrain ont permis d'identifier 38 rejets, sur les 313 recensés de toute nature, ayant potentiellement un impact sur la qualité de l'eau. Pour cinq d'entre-eux, aucune source n'était identifiable.



Des analyses d'eau précises ont donc été faites, non pas au niveau du rejet, mais avant et après le rejet. L'objectif était de constater si la rivière était capable d'auto-épurer le rejet arrivant ou si le rejet a un réel impact sur le milieu récepteur.

Au final, 15 des 38 rejets (40%) présentent un impact avéré sur le milieu récepteur dont 8 prioritaires. Ces rejets les plus significatifs sont situés sur le cours principal de l'Ance du Nord en aval de Saint-Anthème, secteur où le nombre de rejets est élevé, mais également sur deux affluents : la Ligonne et le Champdiou.



IV. BILAN DES ANIMATIONS PÉDAGOGIQUES À L'ENVIRONNEMENT 2017-2018

L'un des enjeux du contrat est de mobiliser et développer la pédagogie autour de l'eau et de son environnement sur le territoire, auprès de tous, petits et grands. Ainsi, le premier programme d'éducation à l'environnement et au développement durable (PEEDD) s'est déroulé sur l'année scolaire 2017-2018.

Les objectifs sont de découvrir l'Ance du nord et son bassin versant, de montrer les richesses, sa bonne qualité d'eau mais aussi les altérations et les pressions localement identifiées. Il s'agit de responsabiliser chaque citoyen à la préservation de l'eau et de leur environnement.

Les animations ont donc été programmées en milieu scolaire (du primaire au collège) et lors de deux balades estivales tout public : observations de la faune et de la flore aquatique, visite de la station d'épuration de Saint-Anthème, visite de la station de pompage d'eau potable de Sermoulis, jeux ludiques aux bords de l'eau, atelier de construction du bassin versant, investigations de terrain au plan d'eau d'Usson-en-Forez, suppression de la renouée sur St-Romain, ...



Animations reconduites chaque année !

107 enfants aux bords de l'eau !

V. ACTUALITÉS

Un guide riverain à disposition !

Ce livret est à destination de tous ceux intéressés par l'Ance du nord et son fonctionnement ! Il est à disposition gratuitement dans notre local à Saillant.



Arrêté du 14 février 2018 relative à l'introduction et la propagation des espèces animales exotiques envahissantes :

Il est désormais interdit de détenir, de transporter, d'introduire dans le milieu naturel, de colporter, de mettre en vente ou encore d'acheter ces spécimens vivants. Sur l'Ance du nord, l'écrevisse de Californie ou signal (*Pacifastacus leniusculus*) est concernée.

Un spot de renouée du japon en moins !



La commune de Saillant décide de supprimer un spot de renouée du japon envahissant la zone de dépôt avec l'équipe du contrat !

Une association d'habitants créée en faveur de la qualité de l'eau de l'Ance du nord !

L'association « Sauvegarde du Bassin versant de l'Ance du Nord » a été créée le 03 février 2018 par une vingtaine de personnes, essentiellement des pêcheurs et des habitants, attachés à leur environnement, amoureux de la rivière et soucieux de son avenir. Leur objectif est de créer un réseau pour :

- mobiliser les acteurs locaux autour de la restauration et de la préservation de la qualité de cette rivière, notamment en aval du barrage de Passouira ;
- gagner la mise en place d'un Contrat Territorial sur tout le bassin versant de l'Ance du nord.

AMBERT LIVRADOIS FOREZ

CONTRATS TERRITORIAUX

LA LETTRE DE L'ANCE DU NORD

Ensemble, continuons à préserver une ressource vitale !

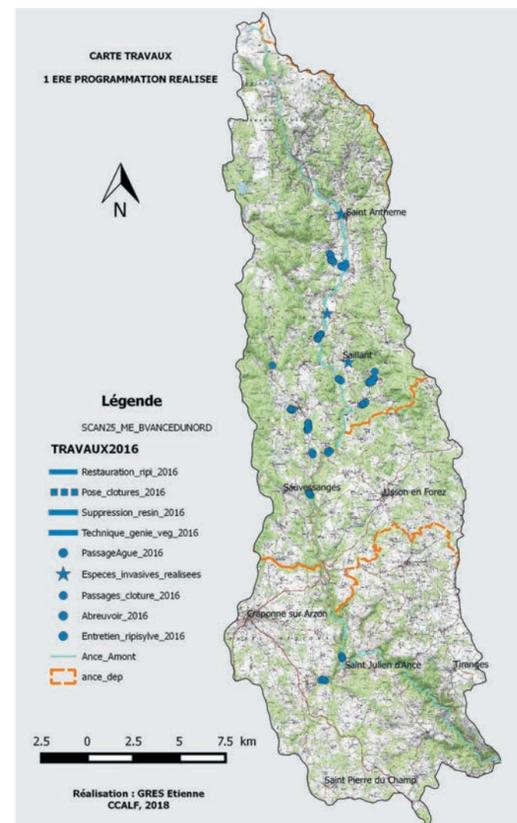


SOMMAIRE

- I. Première programmation des travaux en rivière clôturée !
- II. Les élus et les agents poursuivent leurs engagements « Zéro pesticides »
- III. Résultats des analyses sur les rejets prioritaires
- IV. Bilan des animations pédagogiques à l'environnement 2017/2018
- V. Actualités

I. PREMIÈRE PROGRAMMATION DES TRAVAUX EN RIVIÈRE CLOTURÉE !

La première année de programmation s'est achevée en juillet dernier. Au total, plus de 5,5 kms de rivière ont été restaurés sur l'Ance du nord et aussi sur les principaux affluents : Enfer, Ligonne, Saillantet et Lembron. 100 % de la programmation a été réalisée grâce à la coopération des exploitants et des propriétaires. Les travaux ont été financés par l'Agence du l'eau Loire-Bretagne (60 %), le FEDER (20 %) et les collectivités locales adhérentes au contrat (20 %).



TRAVAUX D'ENTRETIEN ET FORESTIER

Les travaux d'entretien de la végétation des bords de rivière ont consisté à la réalisation de coupes d'éclaircies, de recépages et d'élagages d'aulnaies (« vergnes ») ainsi qu'à l'enlèvement des embâcles (amas de bois morts) pouvant gêner le bon écoulement de l'eau. Le linéaire restauré pour la 1^{re} année de programmation est de 4 kms de cours d'eau ainsi que 1 km de plantations. De plus, les travaux de type forestier ont conduit à un recul des résineux en bord de berge sur près de 175 mètres de linéaires.



Ci-dessus, un recul de résineux réalisé sur le ruisseau du Saillantet. La première rangée de résineux a été coupée pour permettre à la végétation rivulaire de recoloniser les bords de berge.



Ci-dessus le ruisseau de l'Enfer avant et après intervention. Les travaux ont consisté au nettoyage et à l'entretien du lit et des berges (ancienne clôture, grillage, barbelé).

Vous souhaitez entretenir et/ou mettre en place des aménagements, appelez le technicien !

D'autres travaux ont été effectués sur les **Espèces Exotiques Envahissantes** (EEE). Quatre spots de renouée du Japon ont été enlevés sur les communes de Saint-Anthème, Saint-Romain et Saillant.



SUPPRESSION DE LA RENOUEE DU JAPON : 1 an plus tard



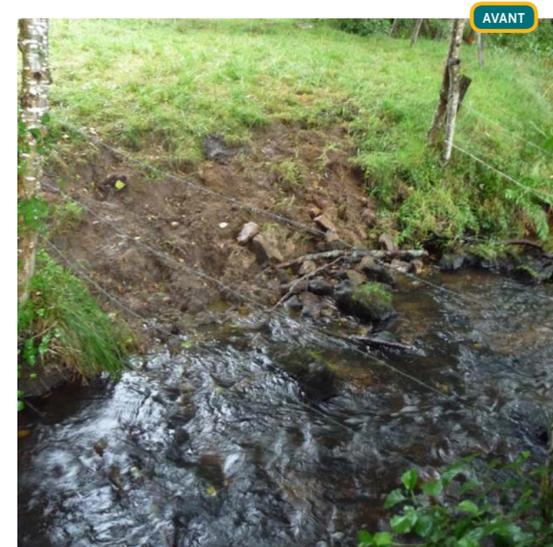
Il y a un peu plus d'un an, nous supprimions les premiers spots de renouée sur Saint-Anthème. Les résultats montrent que les interventions effectuées doivent bénéficier d'un suivi régulier pour éviter toute reprise de la plante aux abords des zones bâchées (bâche biodégradable en amidon de maïs). À ce jour le bilan est positif puisque la renouée est supprimée sur la majorité des zones et limitée sur une zone.



Nos interventions sont limitées financièrement pour intervenir sur tout le territoire jusqu'en janvier 2021. D'autres spots ont été recensés depuis, grâce à la communication des habitants. Nous comptons sur votre vigilance et votre réactivité pour nous informer d'éventuels autres spots ! Le technicien de rivière peut également venir vous apporter un appui technique pour la supprimer.

TRAVAUX DE MISE EN DÉFENS

Les travaux de mise en défens des berges ont consisté à la mise en place des clôtures, des abreuvoirs et des passes-clôtures. Ces travaux permettent de garantir la stabilité des berges et d'améliorer l'abreuvement des bovins. Cette première année, 29 abreuvoirs en descente empierrée ont été réalisés ainsi que 7,5 kms de clôtures et 39 passes-clôtures.



Ci-dessus, la mise en place d'un abreuvoir en descente empierrée sur le ruisseau du Saillantet sur une zone déjà bien identifiée comme étant un point d'abreuvement.

En parallèle, des travaux d'aménagement de passage à gué ont été réalisés pour permettre le franchissement des cours d'eau. Au total, 8 passages à gué en descente empierrée dont une arche PEHD ont été mis en place.

TRAVAUX DE « GÉNIE VÉGÉTAL »

Les travaux de génie végétal ont consisté à créer des ouvrages de protection de berge par des techniques végétales. Fascines et tressages de saule, peignes et banquettes végétalisées ont permis la restauration des berges de l'Ance du nord et ses affluents (cf. guide du riverain pour plus de détails).

Au total, 258 mètres de linéaires de berges ont été restaurés. Ces techniques ont bien été comprises par l'ensemble des riverains et des exploitants qui ont vu un intérêt de protection de berge d'une part et d'autre part une bonne intégration paysagère aux abords des cours d'eau.



Ci-dessus et ci-contre, une fascine de saule réalisée sur l'Ance du nord sur la commune de St Clément de Valorgue. On peut voir ici, une prise de vue avant, pendant et après travaux et se rendre compte de la reconquête rapide de la végétation rivulaire. Des plantations d'arbres et d'arbustes sont venues renforcer les berges pour permettre de créer progressivement une nouvelle ripisylve.



Ci-dessus, un tressage réalisé sur le ruisseau de l'Enfer permettant de restaurer une zone d'érosion dans un virage. Ici, les saules qui constituent le tressage, se sont développés et permettent le maintien de la berge en rive droite du ruisseau.

LA RENONCULE AQUATIQUE : Envahissante ?



La renouée aquatique (*Ranunculus aquatilis*) est une plante herbacée vivace de la famille des Renonculacées à ne pas confondre avec certaines algues filamenteuses. En effet, cette plante aquatique permet d'oxygéner l'eau grâce à la photosynthèse. Elle se nourrit exclusivement

de matières solubles et d'impuretés présentes dans l'eau et contribue à l'autoépuration de la rivière. Elle permet aussi de créer des zones d'alimentation, de refuge et de reproduction pour la faune aquatique. La présence de renouée aquatique, parfois très marquée, sur la rivière Ance du Nord s'explique par des faciès d'écoulements atypiques, plats courants, radiers peu profonds et vitesse de l'eau faible, permettant de favoriser sa colonisation naturelle.



L'évolution de sa répartition, en amont, est due principalement au réchauffement climatique global enregistré ses 30 dernières années. Son rôle reste essentiel pour le bon équilibre et fonctionnement de la rivière et elle n'est pas considérée comme espèce végétale envahissante.